

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 12 février 2024

Délibération n° CP-2024-2984

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges - Aides aux actions éducatives écocitoyennes - Phase complémentaire - Balades urbaines mémorielles - Année scolaire 2023-2024 - Journée mémorielle à Auschwitz avec l'Amicale des anciens déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute-Silésie - Novembre 2024

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

Commission permanente du 12 février 2024**Délibération n° CP-2024-2984**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges - Aides aux actions éducatives écocitoyennes - Phase complémentaire - Balades urbaines mémorielles - Année scolaire 2023-2024 - Journée mémorielle à Auschwitz avec l'Amicale des anciens déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute-Silésie - Novembre 2024

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Les principes généraux de la démarche écocitoyenne

Pour répondre à une nouvelle approche de l'écocitoyenneté, un premier appel à projets a été lancé au printemps 2023 à l'attention de tous les collèges de la Métropole, par le biais d'une plateforme en ligne hébergée par le site internet laclasse.com.

En cohérence avec les grands enjeux de la politique jeunesse, les projets proposés étaient reliés à au moins l'une des valeurs suivantes :

- citoyenneté et vivre ensemble sur notre territoire,
- égalité entre filles et garçons et questions de genres,
- citoyenneté mondiale et solidarité internationale,
- parcours d'éducation artistique et culturelle,
- parcours avenir.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2627 du 16 octobre 2023, la Métropole a voté l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 247 000 € pour le financement de 166 projets, lors de l'appel à projets principal.

II - La phase complémentaire de l'appel à projets des actions éducatives écocitoyennes

Dans la continuité de ce 1^{er} appel à projets, la Métropole a lancé un appel à projets complémentaire à l'intention de l'ensemble des collèges métropolitains, du 20 septembre au 17 novembre 2023.

Cette phase a retenu 35 nouveaux projets, émanant de 24 collèges dont 10 collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP) et REP+. Cette phase complémentaire a permis à neuf nouveaux collèges de compléter leur offre éducative en obtenant une subvention pour un nouveau projet.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 38 500 € dans le cadre de cette phase complémentaire de l'appel à projets des actions éducatives écocitoyennes pour l'année scolaire 2023-2024.

Le détail des 35 projets retenus est présenté en annexe 1. Les subventions seront versées en une seule fois, à l'issue du projet, sur présentation d'un bilan par l'établissement avant la fin de l'année 2024. En cas de réalisation partielle de l'action ayant sollicité une subvention, celle-ci sera versée à hauteur du montant indiqué dans le bilan. En cas de non réalisation ou de non présentation de bilan, la Métropole ne versera pas ladite subvention.

III - Les balades urbaines mémorielles

Les collèges métropolitains pouvaient faire une demande de subvention spécifique jusqu'au 17 novembre 2023 pour organiser une ou des balades urbaines mémorielles, en lien avec une structure basée sur le territoire de la Métropole, sur les thématiques suivantes :

- la mémoire liée aux conflits du XX^{ème} siècle,
- la mémoire ouvrière,
- la mémoire des femmes,
- la mémoire du patrimoine,
- la mémoire des canuts et de la révolution industrielle,
- la mémoire gréco-romaine et des premières persécutions chrétiennes.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de 500 € au collège privé Saint-Joseph de Tassin-la-Demi-Lune pour une balade urbaine mémorielle concernant 49 élèves sur l'année scolaire 2023-2024 dans le cadre d'un projet mémoire global organisé par l'établissement (annexe 2).

La subvention sera versée en une seule fois, à l'issue du projet, sur présentation d'un bilan par l'établissement avant la fin de l'année 2024.

IV - La journée mémorielle à Auschwitz avec l'Amicale des anciens déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute-Silésie

Chaque année, une journée mémorielle est organisée par l'Amicale des anciens déportés d'Auschwitz-Birkenau et des camps de Haute-Silésie pour découvrir les camps d'Auschwitz-Birkenau.

En lien avec la démarche écocitoyenne engagée, la Métropole prend en charge le déplacement de trois collèges lors de l'année scolaire 2024-2025, à raison de 10 élèves et d'un accompagnateur par collège pour le prochain déplacement qui se déroulera en novembre 2024.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention globale de 13 860 € (annexe 3), à raison de 4 620 € par établissement pour les trois collèges qui ont répondu à l'appel à candidature proposé par la Métropole :

- Alain à Saint-Fons, REP+,
- Paul Éluard à Vénissieux, REP+,
- Évariste Galois à Meyzieu pour une classe en section d'enseignement général et professionnel adapté.

Les subventions seront versées en une seule fois pour chacun des collèges en amont de la journée mémorielle ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les principes généraux d'organisation du soutien à l'action éducative des collèges publics et privés pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025,

b) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 52 860 € au profit des bénéficiaires, collèges publics et privés, et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 52 860 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P34O4886A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 13 février 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-314780-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
